

PLan Local d'urbanisme

Département de La Loire

Commune de Valeille



1. Rapport de présentation

Prescription de l'élaboration du PLU	Le 02/12/2014
Arrêt du PLU	Le 12/07/2019
Enquête publique du au .	Le
Approbation du PLU	Le



Préambule

La commune de Valeille est couverte par un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) approuvé le 12 mars 1987. Cependant, depuis le 27 mars 2017, le POS est devenu caduc. De fait la commune est actuellement soumise au règlement national d'urbanisme (RNU).

Le 05 décembre 2014, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'élaboration de ce nouveau PLU est l'occasion d'avoir un document d'urbanisme adapté aux différentes dispositions des lois en vigueur :

- de la Loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron » ;
- de la Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) ;
- de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;
- de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite «Loi GRENELLE II » ;
- de la Loi n° 2003-590 du 02 juillet 2003 Urbanisme et Habitat ;
- de la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain dite loi SRU ;

D'une manière générale le futur PLU de la commune devra être compatible avec l'ensemble des prescriptions du Code de l'Urbanisme et du Code de l'environnement.

Le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU), devra permettre :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la restructuration des espaces urbanisés et la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- la diversité des fonctions rurales ;
- la mise en valeur des entrées de ville ;
- l'utilisation économe des espaces naturels et la prise en compte de la qualité de l'air, du sol, du sous-sol, et des différents écosystèmes ;
- la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables et l'amélioration des performances énergétiques ;
- la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité (trame verte et bleue, corridors écologiques) ;
- la maîtrise du développement urbain, la répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services...

Sommaire

Préambule	2
Introduction	8
1. Situation géographique de la commune	9
2. Histoire de la commune	10
3. La Coopération intercommunale : La Communauté de communes de Forez-Est	12
4. Les compétences de l'intercommunalité	14
4.1 Les compétences obligatoires	14
4.2 Les compétences optionnelles :	14
4.3 Les compétences facultatives	15
5. Articulation du PLU avec le code de l'urbanisme et les différents documents supra-communaux	16
Partie 1 : Diagnostic	19
Les caractéristiques sociodémographiques	20
1. Une forte augmentation démographique depuis 1968	20
2. Depuis 1982 le solde naturel est positif	21
3. La structure par âge de la population	23
3.1 Une population jeune	23
3.2 Un nombre de personnes âgées faible mais en augmentation	23
3.3 Une répartition de la population Homme / Femme légèrement dominé par les hommes	24
4. L'évolution de la structure familiale	26
4.1 Un nombre de ménage qui augmente et une taille des ménages qui stagne	26
4.2 Peu de personnes vivent seules sur la commune de Valeille	27
4.3 Une majorité des ménages sont des familles avec enfant	28
5. Les actifs, leurs catégories socio-professionnelles et leurs conditions d'emploi	30
5.1 Un taux d'actif en augmentation	30
5.2 Un taux de chômage largement plus faible que la moyenne nationale	30
5.3 De nombreux actifs travaillent en dehors du territoire communal	31
5.4 Les CSP dominées par les professions intermédiaires, les ouvriers et les employés	32
5.5 Statut et condition d'emploi des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi en 2015	33
6. Revenu des ménages	34
Le logement	35
1. Un nombre de logement en augmentation constante caractérisé par de nombreuses résidences principales et logements vacants	35
2. Caractéristique des logements en 2015	37
2.1 Un parc de logement dominé par l'habitat individuel de type maisons	37
2.2 Des logements de taille importante	38
2.3 Une majorité des logements construite avant 1919	39
2.4 Un niveau de confort des logements acceptables	40
3. Un parc locatif peu développé	41
3.1 Très peu de logements sociaux sur la commune de Valeille	41
4. La dynamique de construction et de réhabilitation	42
4.1 Logements construits ou réhabilités entre 2007 et 2017	42
4.2 La consommation foncière globale (économique et habitat)	43
L'économie	44

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

1. Une compétence intercommunale.....	44
2. Les entreprises sur la commune.....	45
2.1 Un tissu économique tourné vers les PME.....	45
2.2 Une dynamique de création d'entreprises en forte baisse depuis 2014	47
2.3 Des entreprises implantées depuis de nombreuses années mais aussi de jeunes entreprises	47
2.4 Des entreprises qui répondent principalement à un besoin de production qui est exporté du territoire communal	48
3. L agriculture occupe une place importante sur la commune de Valeille	49
3.1 Un nombre d exploitation important	50
3.2 Une part importante de l'économie locale	51
3.3 Protection de l'activité agricole dans le futur PLU	51
3.4 De nombreux bâtiments agricoles construits depuis 2007.....	52
4. Le tourisme est très peu développé sur la commune	53
4.1 De nombreux chemins de randonnées :	54
5. Le Schéma Régional de Développement Economique et d Innovation 2017-2021 (SRDEI)	58
Equipements, services et vie locale.....	59
1. Les équipements et services	59
Les déplacements.....	62
1. Le réseau viaire	62
1.1 Un réseau routier structurant performant.....	62
1.2 Un réseau routier local de bonne qualité	63
1.3 Un maillage de route communale centré sur le bourg et l habitat pavillonnaire	64
1.4 Deux zones accidentogènes à proximité de la commune.....	64
3. La viabilité du réseau départemental	66
4. La voiture, mode de transport privilégié.....	67
5. Les transports en commun	68
5.1 Les transports routiers	68
5.2 Les transports ferroviaires.....	69
5.2 Les transports ferroviaires.....	69
Partie 2 : Etat initial de l environnement	70
Données géophysiques.....	71
1. Un bourg entre plaine du Forez et Monts du Lyonnais.....	71
2. Un climat semi-continentale contrasté du fait du relief.....	72
3. Une plaine sablo-argileuse, des monts granitiques	73
4. Hydrographie	74
4.1. Un réseau hydrographique marqué par ses étangs, une qualité mauvaise	74
4.2. Les eaux souterraines : deux masses d'eau	75
4.3. Les outils de gestion.....	76
5. Grille de synthèse et scénario tendanciel	79
Paysages et patrimoine bâti	80
1. Une plaine agricole, une urbanisation en pied de coteau.....	80
2. Entités paysagères : Plaine de Forez et Monts Lyonnais.....	83
3. Patrimoine bâti : château de St Anne et bâti traditionnel	85
4. Grille de synthèse et scénario tendanciel	87
Milieux naturels et biodiversité.....	88

1. Patrimoine naturel	88
1.1 Les périmètres d'inventaire et de protection	88
1.2 Les zones humides.....	92
1.3 Biodiversité communale	93
2. Continuités écologiques	95
2.1 Contexte réglementaire	95
2.2 Présentation : objectif et rôle de la TVB.....	95
2.3 Définitions.....	96
2.4 Prise en compte du SRCE Rhône-Alpes	97
2.5 Prise en compte de la TVB du SCoT Sud Loire.....	99
2.6 Réseau écologique communal	99
Grille de synthèse et scénario tendanciel	101
Ressources naturelles	102
1. Ressource en eau	102
1.1 Alimentation en eau potable	102
1.2 Documents de gestion de l'eau	103
2 Énergies renouvelables	104
3 Aucune carrière localisée sur la commune	107
4 Grille de synthèse et scénario tendanciel	107
Risques naturels et technologiques	108
1. Risques naturels	108
1.1 Un risque sismique faible	109
1.2 Un aléa retrait-gonflement des argiles faible à fort	109
1.3 Radon	110
2 Un unique risque technologique : élevage de porcs	112
2.1 Un risque de Transport de Matière Dangereuse inexistant	112
2.2 Risques industriels : un élevage de porcs classé.....	112
3 Grille de synthèse et scénario tendanciel	114
Pollutions et nuisances	115
1. Qualité des eaux	115
1.1 Assainissement collectif : en régie.....	115
1.2 Assainissement non collectif.....	116
1.3 L'assainissement pluvial.....	116
2. Gestion des déchets	117
2.1 Gestion des déchets ménagers et assimilés	117
2.2 Les déchets sur la commune	119
3. Une commune rurale avec une bonne qualité de l'air	121
3.1 Une bonne qualité de l'air	121
3.2 Prise en compte dans la réglementation	125
4. Nuisances sonores	127
4.1 Une commune non concernée par le classement départemental.....	127
5. Aucun sites ou sol pollué recensé	128
6. Emissions de gaz à effet de serre	129
7. Grille de synthèse et scénario tendanciel	130
Synthèse de l'état initial de l'environnement	131
1. Carte de synthèse	131

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

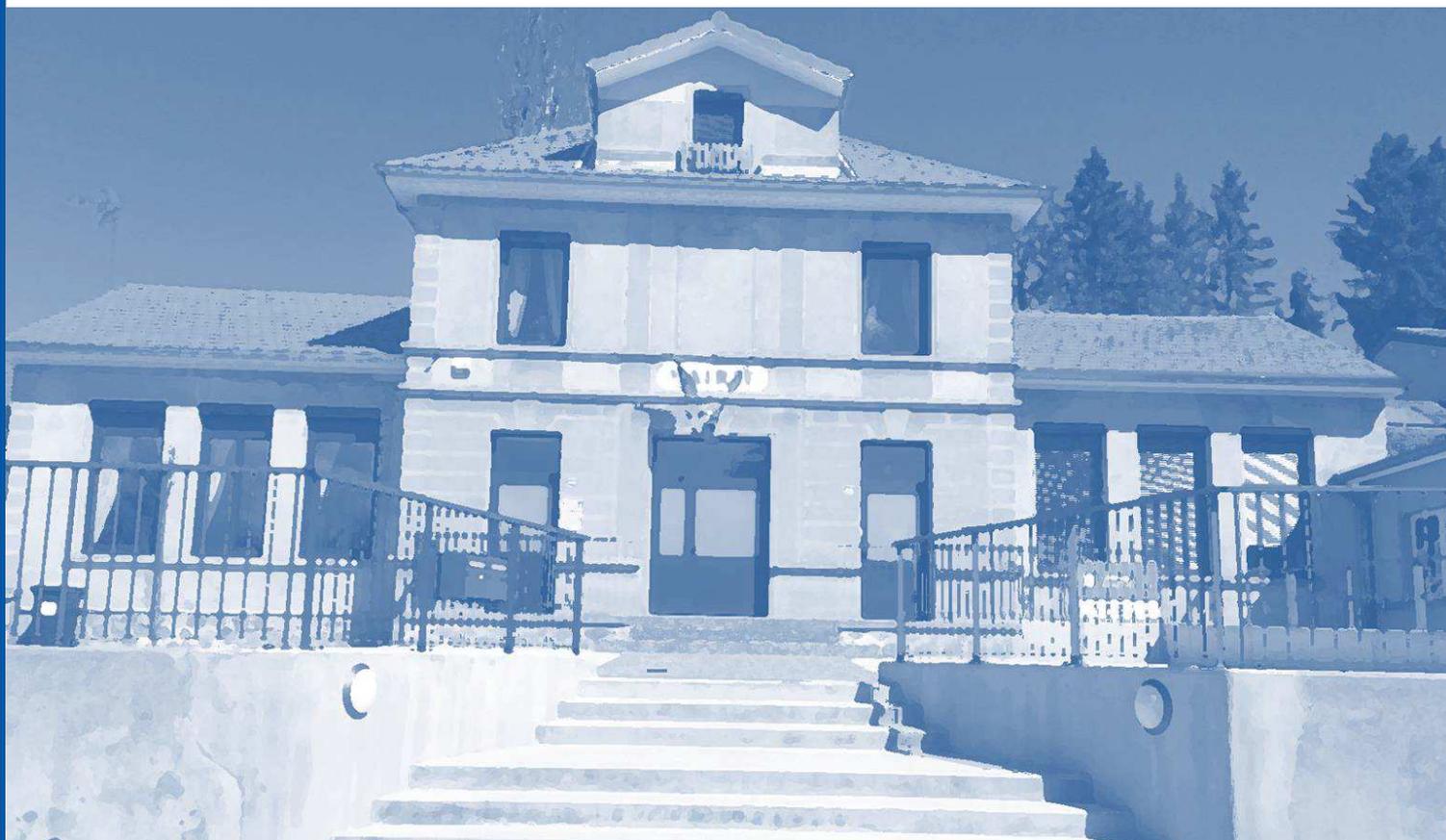
2. Hiérarchisation des enjeux	131
Partie 3 : Le contexte paysager.....	134
1. Caractéristiques du paysage de Valeille.....	135
1.1 La topographie	135
1.2 Le bâti : un habitat concentrée à l'Est.....	136
1.3 Le réseau viaire.....	137
1.4 Un paysage rural caractérisé dans la Plaine par de grandes parcelles agricoles et des étangs peu perceptibles	137
1.5 Une perception en surplomb depuis les hauteurs.....	139
2. Analyse du bourg : Une urbanisation récente qui modifie la perception du bourg	140
2.1 Un village marqué par l'urbanisation récente.....	141
2.2 Analyse des perceptions.....	142
Perceptions depuis la RD 10 :	142
2.3 Le quartier résidentiel : des espaces marqués par un traitement pauvre des espaces.....	145
2.4 Un cœur ancien limité et regroupé de part et d'autre d'une rue.....	146
2.5 Les berges du Garollet : un cadre verdoyant en limite sud du village	147
2.6 Le fleurissement : composé surtout de fleurs annuelles.....	148
2.7 Etat du stationnement et des circulations piétonnes et automobiles	149
Partie 4 : Justification des choix des retenus.....	150
1. Le PADD.....	151
1.1 Les grandes orientations retenues par les élus.....	152
1.2 Traductions réglementaires des orientations du PADD	153
2. Les documents cadres	157
2.1 Le Programme Local de l'Habitat.....	157
2.2 Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)	157
2.3 Les objectifs de cadrage en adéquation avec les documents supra-communaux.....	158
3. Le projet communal défini	160
3.1 Le foncier mobilisé à destination d'habitat	162
3.2 La répartition des surfaces	165
3.3 Foncier destiné aux activités économiques dans le PLU	168
4. Le règlement graphique du PLU	169
4.1 Les différentes zones.....	169
5. Comparaison des documents d'urbanisme de Valeille (POS 1993 - PLU 2019)	173
5.1 Le zonage du POS (zoom sur le bourg)	173
5.2 le zonage du futur PLU (zoom sur le bourg)	174
Partie 5 : Evaluation environnementale	175
Articulation du PLU avec les autres plans et programmes	176
Préambule	176
1. PLU et compatibilité des documents supra-communaux	177
2. PLU et prise en compte des documents supra-communaux.....	179
Analyse des incidences du projet de PLU et mesures	181
1. Analyse de la performance du PADD vis-à-vis des enjeux environnementaux	181
1.1 Présentation succincte du PADD de la commune de Valeille	181

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

1.2 Croisement des orientations du PADD et des enjeux issus de l'EIE	183
1.3 Évaluation des incidences par axe du PADD	185
2. Analyse des incidences du zonage et du règlement sur l'environnement.....	192
2.1. Evaluation générale des incidences du zonage sur l'environnement	192
2.2 Analyse thématique des incidences du zonage et du règlement.....	207
3. Évaluation spécifique des zones situées dans ou à proximité des sites Natura 2000 : étude d incidences Natura 2000	212
3.1 Les sites Natura 2000 concernés	213
3.2 Localisation des zones changeant de vocation au PLU par rapport aux sites Natura 2000.....	220
3.3 Analyse des incidences	221
3.4 Conclusion	227
4. Synthèse des principales incidences estimées	228
5. Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser, s il y a lieu les incidences négatives de la mise en œuvre du plan sur l'environnement.....	229
Indicateurs de suivi	230
1. Notion d indicateurs	230
2. Les indicateurs retenus pour le PLU	231
Méthodologie de l'évaluation environnementale	234
1. Principe de l'évaluation environnementale	234
2. Méthode de l'évaluation environnementale du PLU.....	235
2.1 Une démarche itérative	235
2.2 Caractérisation de l'état initial de l'environnement	236
2.3 L'évaluation des incidences du PLU.....	236
Résumé non technique.....	238
1. Etat initial de l'environnement.....	238
Contexte géographique.....	238
Paysages et patrimoine bâti.....	238
Milieus naturels.....	238
Ressources en eau.....	239
Energie	240
Risques naturels.....	240
Risques technologiques	241
Les pollutions et nuisances.....	241
2. Les enjeux.....	242
3. Synthèse sur l'environnement du projet de PADD.....	244
4. Analyse des incidences du PADD sur l'environnement	244
5. Analyse des incidences du projet sur l'environnement.....	245
Annexes.....	246
Tableau relatant l'ensemble des parcelles du bourg.....	246

Introduction



1. Situation géographique de La commune

1. Localisation géographique

Vaille, se situe à l'ouest de la région Auvergne Rhône Alpes et au centre-est du département de la Loire.

Les communes directement limitrophes du territoire communal sont :

- Saint-Laurent-la-Conche à l'ouest ;
- Virigneux et Maringes à l'est ;
- Feurs et Salt-en-Donzy au nord ;
- Saint-Cyr-les-Vignes au sud ;

La commune est distante d'environ 40 kilomètres de Saint Etienne, 47 kilomètres de Roanne, 64 kilomètres de Lyon. et 117 kilomètres de Clermont Ferrand.



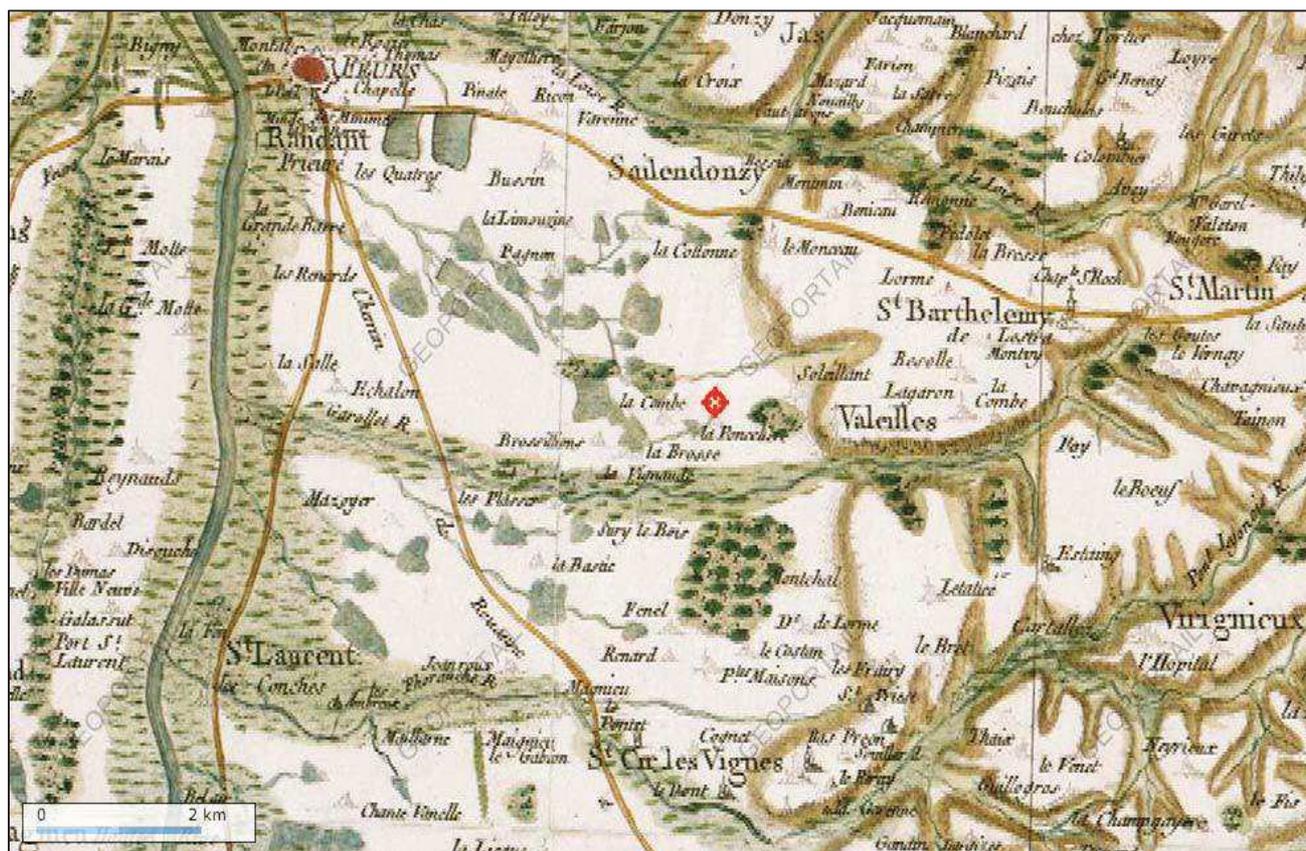
Le positionnement de la commune de Valeille dans la couronne de l'aire urbaine de Feurs et à proximité des communes de Saint-Galmier, d'Andrézieux-Bouthéon lui assure un certain rayonnement démographique.

2. Description sommaire de la commune

Vaille est une commune rurale, d'une superficie d'environ 16.43 km², qui compte 696 habitants en 2015. Les altitudes de Valeille s'échelonnent entre 350 mètres et 532 mètres.

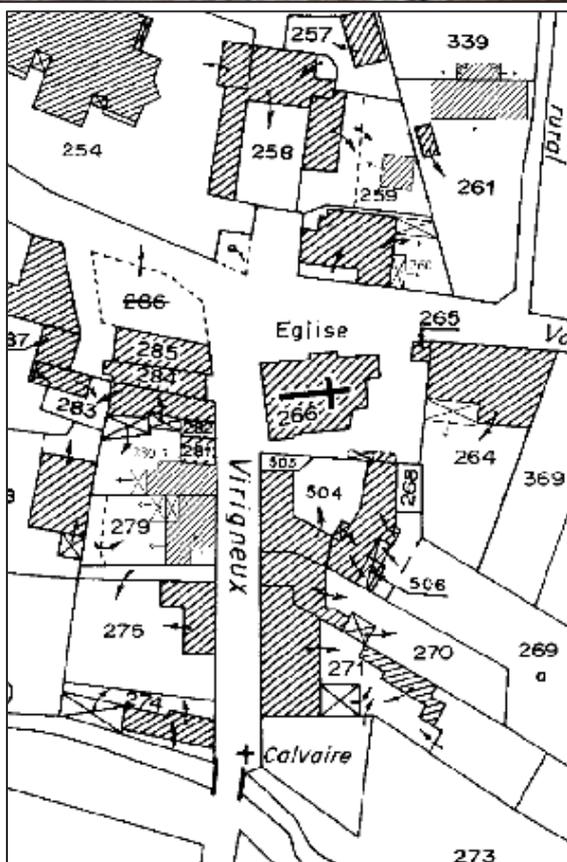
Elle est localisée dans la plaine du Forez et aux piémonts des monts du Lyonnais. Cette dernière, fait partie du canton de Montbrison, de l'arrondissement de Feurs. Son code postal est le 42110.

2. Histoire de La commune



Carte de Cassini

Un extrait de la carte Cassini, montre un visage très instructif du territoire de la commune de Valeille à la fin du 18^{ème} siècle. Ainsi, du premier coup d'oeil, on peut apercevoir le fleuve la Loire et une multitude d'étangs qui parsèment le territoire de la plaine. Ils étaient tous reliés au fleuve, soit directement, soit par l'intermédiaire de rivières et de ruisseaux. La rivière du Garollet, prenant sa source près de Saint Martin l'Estrat, passe par Valeille avant de s'étendre en zone marécageuse dans la Plaine du Forez. La limite entre plaine et contreforts des Monts du Lyonnais est aussi franchement marquée au pied du bourg de Valeille.



Le cadastre napoléonien qui date des années 1810-1820 donne un certain nombre de renseignements intéressants. La rivière du Garollet est bien dessinée avec deux petits bâtiments en bord de rivière qui n'existent plus : sûrement des moulins (nom du lieu-dit actuel), sûrement emportés par une crue. Le bourg n'est constitué que de l'église (en bleu) et de quelques maisons autour de l'église dessinant un semblant de carrefour dont un des bâtiments est le presbytère.

3. La Coopération intercommunale : La Communauté de communes de Forez-Est

Valeille fait partie de la Communauté de Commune de Forez Est, qui regroupe 42 communes et 64 000 habitants depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cette Communauté de commune provient de la fusion de quatre EPCI : la Communautés de Communes de Feurs en Forez, Collines du Matin, Balbigny, de 2 communes de Forez en Lyonnais et de 7 communes du Pays de Saint Galmier.

Historiquement, la commune de Valeille faisait partie de la CC de Feurs en Forez.

La nouvelle CC de Forez Est créée en Janvier 2017, regroupe les communes suivantes :

Aveizieux	Marclopt	Saint-André-le-Puy
Balbigny	Mizérieux	Saint-Barthélemy-Lestra
Bellegarde-en-Forez	Montchal	Saint-Cyr-de-Valorges
Bussières	Montrond-les-Bains	Saint-Cyr-les-Vignes
Chambéon	Néronde	Saint-Jodard
Chazelles-sur-Lyon	Nervieux	Saint-Laurent-la-Conche
Civens	Panissières	Saint-Marcel-de-Félines
Cleppé	Pinay	Saint-Martin-Lestra
Cottance	Poncins	Saint-Médard-en-Forez
Cuzieu	Pouilly-les-Feurs	Sainte-Agathe-en-Donzy
Epercieux-Saint-Paul	Rivas	Sainte-Colombe-sur-Gand
Essertines-en-Donzy	Rozier-en-Donzy	Valeille
Feurs	Salt-en-Donzy	Veauche
Jas	Salvizinet	Violay



Carte : La
Communauté de
commune de Forez
Est

4. Les compétences de L intercommunalité

4.1 Les compétences obligatoires

A compter du 1er janvier 2017, la Communauté de communes de Forez-Est exerce de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, en lieu et place des communes membres, l'ensemble des compétences obligatoires de sa catégorie conformément à l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales.

Elle exerce les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

- **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire** ; Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17** ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**;
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

Les compétences exercées par les établissements publics de coopération intercommunale préexistants (Communauté de communes de Feurs en Forez, Communauté de communes de Balbigny et Communauté de communes des Collines du Matin) qui se rapprochent des compétences obligatoires sus-énoncées sans toutefois correspondre à la définition législative sont inscrites au titre des compétences facultatives de la Communauté de communes de Forez-Est.

4.2 Les compétences optionnelles :

La Communauté de communes de Forez-Est exerce les compétences optionnelles antérieurement détenues par les communautés préexistantes sur leur ancien territoire respectif (Communauté de communes de Feurs en Forez, Communauté de communes de Balbigny et Communauté de communes des Collines du Matin).

En application de l'article 35 de la loi NOTRe, le conseil communautaire de la « Communauté de communes de Forez-Est dispose, à compter du 1 janvier 2017, d'un délai dérogatoire d'un an pour décider d'une nouvelle restitution aux communes dans les conditions fixées à l'article L 5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales. A l'expiration de ce délai, l'ensemble des compétences optionnelles non restituées aux communes s'exerceront sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Forez-Est.

4.3 Les compétences facultatives

Ces compétences ne sont rattachées ni au groupe de compétences obligatoires, ni au groupe de compétences optionnelles.

La Communauté de communes de Forez-Est exerce les compétences facultatives antérieurement détenues par les communautés préexistantes sur leur ancien territoire respectif (Communauté de communes de Feurs en Forez, Communauté de communes de Balbigny et Communauté de communes des Collines du Matin).

En application de l'article 35 de la loi NOTRe, le conseil communautaire de la « Communauté de communes de Forez-Est dispose, à compter du 1 janvier 2017, d'un délai dérogatoire d'un an pour décider d'une nouvelle restitution aux communes dans les conditions fixées à l'article L 5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales. A l'expiration de ce délai, l'ensemble des compétences facultatives non restituées aux communes s'exerceront sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Forez-Est.

La Communauté de communes de Forez Est adhère à plusieurs syndicats :

- SMASEL : Syndicat Mixte de l'Aéroport St-Etienne Loire ;
- SMAELT : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'entretien Loire Thoranche ;
- SIMA COISE : Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise ;

La commune adhère à deux syndicats :

- SIEMLY : Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier ;
- SIEL : Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire ;

5. Articulation du PLU avec Le code de L'urbanisme et Les différents documents supra-communaux

Le Code de l'Urbanisme fixe les principes fondamentaux s'imposant au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) :

Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- d) Les besoins en matière de mobilité.

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Application de la loi montagne

La commune de Valeille est située en zone de montagne. La Directive d'Aménagement National du 22 novembre 1977 ainsi que la loi montagne du 9 janvier 1985 dotent ces territoires de règles d'urbanisme spécifiques, dont les principes sont les suivants :

- Réserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;
- Préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, à travers les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols ;
- Réaliser l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants ;
- Respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels et prendre en compte les communautés d'intérêt des collectivités locales concernées, pour tout ce qui concerne le développement touristique et, en particulier, la création d'une UTN.

Le SCOT Loire Centre

La commune était couverte par le SCOT Loire Centre. Ce dernier regroupait 92 communes du centre du département de la Loire, en région Auvergne Rhône Alpes. La prescription d'élaboration de ce schéma de cohérence territoriale (SCOT) datait du 02 décembre 2011.

Cependant, la suspension, par le préfet de la Loire, du caractère exécutoire du Scot approuvé le 22/12/16 a modifié les données. Les élus ont souhaité mobiliser moins de surface foncière que leur permet le document approuvé. Cette démarche doit permettre au PLU de la commune de Valeille d'être compatible au Scot Loire Centre et au SCOT Sud Loire suite aux différents modifications demandées par la DDT de la Loire.

La commune est donc actuellement soumise à aucun SCOT. C'est pourquoi elle est concernée par l'application des articles L.142-4 et L.142-5 du Code de l'Urbanisme. En conséquence toutes nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation devront être validées par le Préfet après avis de la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

En l'absence de SCOT, le PLU devra être compatible avec les documents suivants :

- dispositions particulières aux zones de montagne,
- chartes de parcs naturels régionaux et nationaux,
- schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),
- schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE),
- directives de protection et de mise en valeur des paysages...

Il devra prendre en compte les documents suivants : - schémas régionaux de cohérence écologique, - plans climat-énergie territoriaux, - programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics, les Schémas régionaux des carrières.

La commune n'est couverte par aucun Programme Local de l'Habitat.

Le SDAGE Loire-Bretagne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il est élaboré sur le territoire du grand bassin hydrographique Loire-Bretagne, correspondant au bassin de la Loire et de ses affluents, au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens. Le SDAGE bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique.

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 a été adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne et arrêté par le Préfet coordonnateur le 18 novembre 2015. Il intègre les objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau qui fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs pour un bon état de l'eau à l'horizon 2021. L'objectif du SDAGE Loire-Bretagne est d'atteindre 61 % des eaux de surface en bon état écologique en 2021. Aujourd'hui, 26 % des eaux sont en bon état et 20 % s'en approchent. C'est pourquoi l'objectif de 61 % des eaux, déjà énoncé en 2010, est maintenu. Le SDAGE définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin, ainsi que les actions à entreprendre pour atteindre ces objectifs.

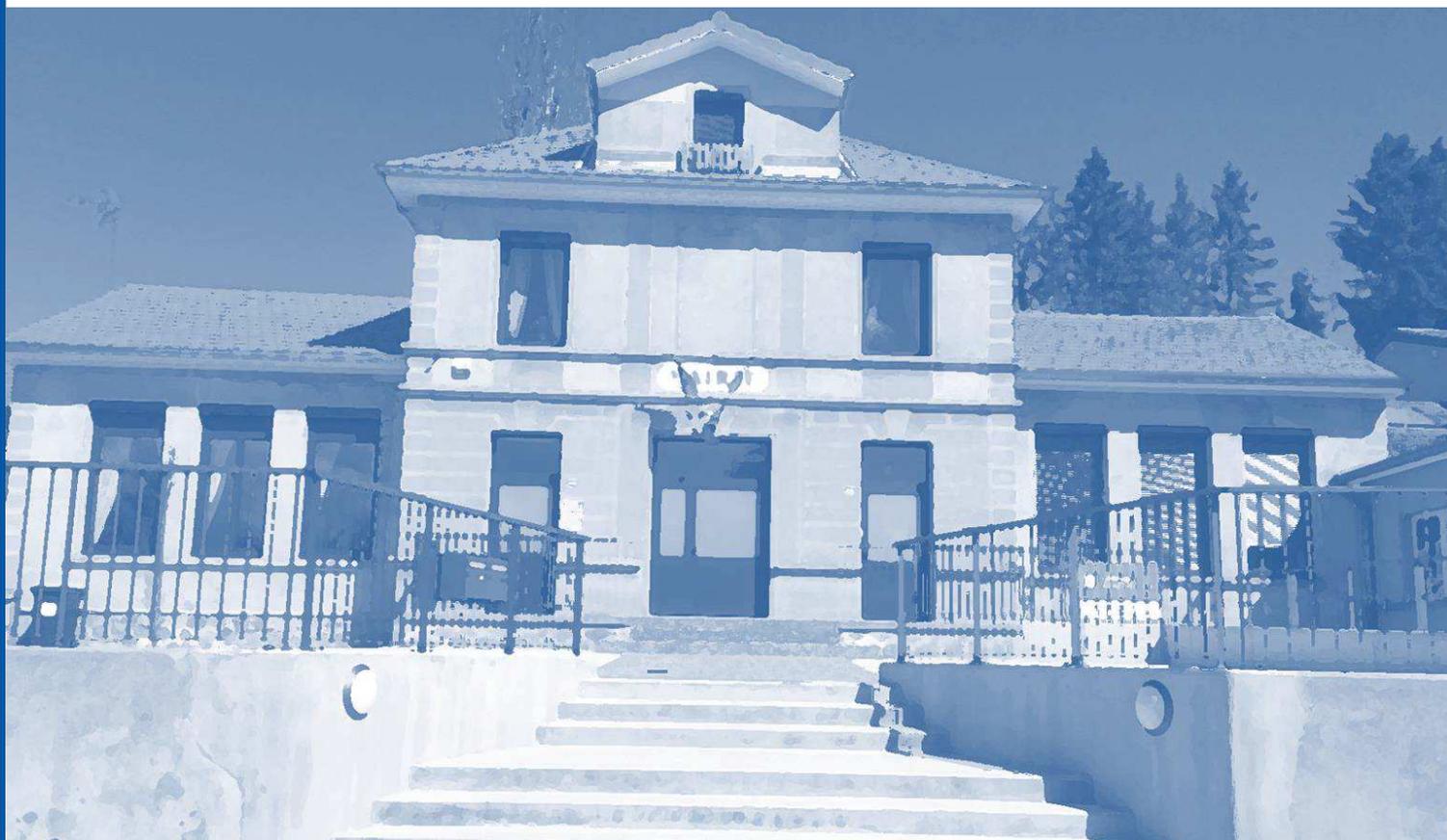
Le SAGE Loire en Rhône Alpes

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône Alpes a été approuvé le 30 août 2014, par les préfets de la Loire, du Rhône, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme au titre du Code de l'Environnement, et à la demande de Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau. Il vise à mettre en œuvre une gestion concertée de l'eau conciliant les usages et le fonctionnement des milieux aquatiques. Le SAGE Loire en Rhône Alpes met en application, sur un territoire plus limité, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pensé sur l'ensemble du bassin de la Loire. Il doit aussi permettre d'atteindre l'objectif ambitieux de "bon état écologique des eaux" prévu par une directive européenne. Le SAGE Loire en Rhône-Alpes vise la restauration et l'amélioration du fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques, la réduction des émissions et des flux de pollution, la maîtrise des écoulements et, la lutte contre les inondations, la prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques dans le développement du territoire.



Le PLU devra être compatible avec celui-ci, en application des articles L.123-1-9 et L.123-14 du Code de l'urbanisme.

Partie 1 : Diagnostic



Le nouveau périmètre de la CC de Forez Est ne permet pas d'avoir des données fiables afin de les comparer à celles de la commune de Valeille. C'est pourquoi, l'ancien périmètre de la CC de Feurs en Forez (12 communes*), sera souvent utilisée dans le diagnostic afin de réaliser une comparaison des tendances de la commune de Valeille par rapport à son proche territoire.

* Chambéon, Civens, Cleppé, Feurs, Marclopt, Poncins, Pouilly-lès-Feurs, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Laurent-la-Conche, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille.

Les caractéristiques sociodémographiques

1. Une Forte augmentation démographique depuis 1968

La commune de Valeille connaît une légère baisse de sa population entre 1968 et 1982. Depuis cette date, on observe une augmentation constante du nombre d'habitants. L'augmentation la plus importante de la population se produit entre les années 1999 et 2008 (+ 108 habitants). Sur les quarante dernières années, la commune de Valeille compte 300 habitants supplémentaires. Cette variation positive témoigne de l'attractivité du territoire. Depuis quelques années la population est stabilisée autour 700 habitants.

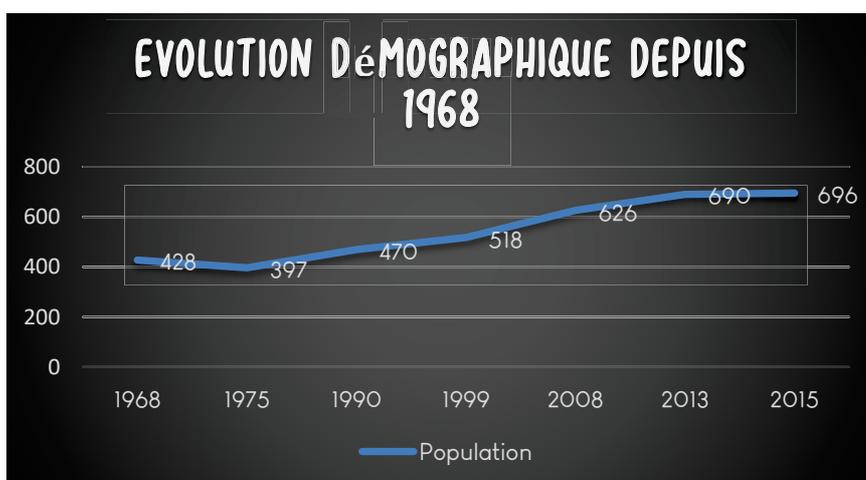
La proximité des bassins de vie et d'emploi des communes de Feurs, de Saint-Galmier et dans une moindre mesure de l'agglomération Stéphanoise jouent un rôle important dans la dynamique démographique ainsi que dans la structure urbaine de la commune de Valeille. En effet, ce positionnement stratégique permet à la commune de maintenir ses services et ses commerces.

Sur la période étudiée, la densité moyenne d'habitant au kilomètre carré connaît son maximum en 2015 avec 42.5 hab./km². Même si cette dernière a augmenté constamment est fortement depuis 1982, la densité d'habitants au km² reste très peu élevée.

En effet, en comparaison la densité moyenne de l'ensemble des communes qui composent l'ancienne CC de Feurs en Forez est de 89 habitants/km² pour 16 326 habitants en 2013.

Evolution démographique depuis 1968								
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2015
Population	428	397	391	470	518	626	690	696
Densité moyenne hab./km	26	24.2	23.8	28.6	31.5	38.1	42	42.5

Source : INSEE RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2008, 2013 et 2015



2. Depuis 1982 Le solde naturel est positif

Dans ce paragraphe, l'origine de la population va être étudiée pour déterminer la répartition de la dynamique démographique entre le solde naturel et le solde migratoire.

Indicateurs démographiques						
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,1	-0,2	2,3	1,1	2,3	1,5
due au solde naturel en %	0,2	-0,2	0,6	0,5	1,1	1,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,2	-0,0	1,8	0,6	1,2	0,4
Taux de natalité (‰)	16,3	10,5	15,0	11,1	15,8	14,3
Taux de mortalité (‰)	14,5	12,3	9,4	6,6	4,4	3,5

Depuis 1982, le solde naturel est globalement positif. Il est compris entre 1.1% et -0.2%. Celui-ci augmente nettement au début des années 2 000 pour atteindre son maximum (1.1%) entre 1999 et 2015.

Après une baisse importante dans les années 1990, le taux de natalité est en constante augmentation. Ceci témoigne d'une certaine jeunesse de la population.

Le taux de mortalité est quant à lui en constante diminution pour arriver à 3.4‰ entre 2010 et 2015.

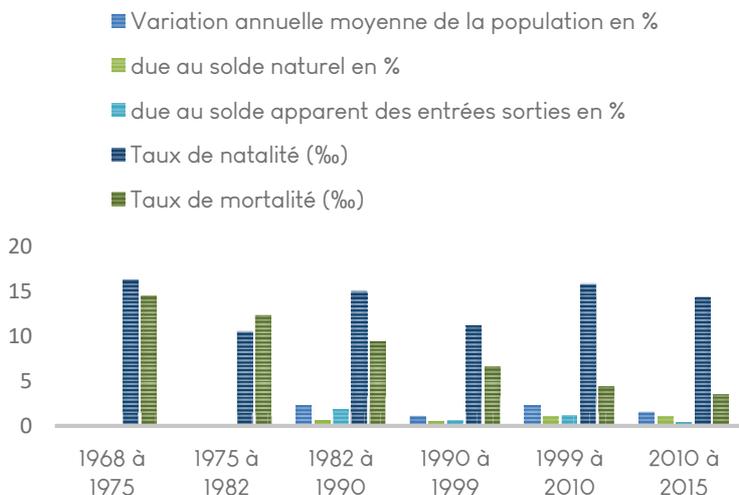
Le solde migratoire est positif depuis le début des années 1980. Son taux le plus haut est constaté sur la période 1982-1990 (1.8%). Depuis cette période le solde migratoire a baissé pour atteindre entre 2010 et 2015, 0.4 %.

Il est à noter que depuis 1982, le solde naturel et le solde migratoire sont constamment positifs.

On peut supposer que les nouveaux habitants sont essentiellement des gens issus d'agglomérations urbaines (Feurs, Saint-Galmier...), cherchant un cadre de vie privilégié.

Source :: INSEE RP 1968, 1975,1982, 1990,1999, 2010 et 2015

MOUVEMENT DEMOGRAPHIQUE DEPUIS 1968



Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

Du côté de la CC de Feurs en Forez:

Évolution démographique de la communauté de communes (ancien périmètre)							
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
Population	11 426	12 742	13 258	13 894	14 391	15 638	16 436
Densité moyenne (hab/km ²)	62,4	69,6	72,4	75,9	78,6	85,5	89,8

Source : INSEE RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2008 et 2013.

La Communauté de communes de Feurs en Forez a connu une augmentation constante de sa population entre la fin des années 1960 et 2013. Sur cette période se sont environ 5000 habitants supplémentaires qui vivent sur le territoire.

La densité moyenne de population est de 89 hab/km² en 2013. Elle est largement plus forte que celle de la commune de Valeille. Cependant, elle varie fortement d'une commune à l'autre. Ces différences s'expliquent par le caractère plus « rural » de certaines communes, l'éloignement relatif par rapport aux centres urbains et aux axes de communications, ainsi que par les différents reliefs du territoire.

Indicateurs démographiques CC de Feurs en Forez (ancien périmètre)						
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,6	0,6	0,6	0,4	0,9	1,0
due au solde naturel en %	0,6	0,6	0,3	0,2	0,4	0,3
due au solde apparent des entrées sorties en %	1,0	0,0	0,2	0,2	0,6	0,6
Taux de natalité (‰)	17,7	14,9	12,8	11,1	12,2	11,8
Taux de mortalité (‰)	11,7	9,4	9,4	9,0	8,5	8,2

Source : INSEE RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2008 et 2013

Sur la période étudiée le solde naturel et le solde migratoire sont toujours positifs, très près l'un de l'autre mais jamais très élevée (entre 0 et 1%).

3. La structure par âge de La population

3.1 Une population jeune

En 2015, la classe d'âges des 0 à 14 ans est la plus représentée avec 185 habitants sur la commune, soit 25.8 % de la population totale. Seulement 36% des habitants de la commune ont plus de 45 ans. La classe d'âges des 75 ans ou plus est la moins bien représentée avec seulement 35 habitants. La population est donc jeune et active. Il s'agit d'un indicateur de vitalité important pour la commune.

Les 15- 59 ans, tranche d'âge des actifs, représentent 56 % des habitants.

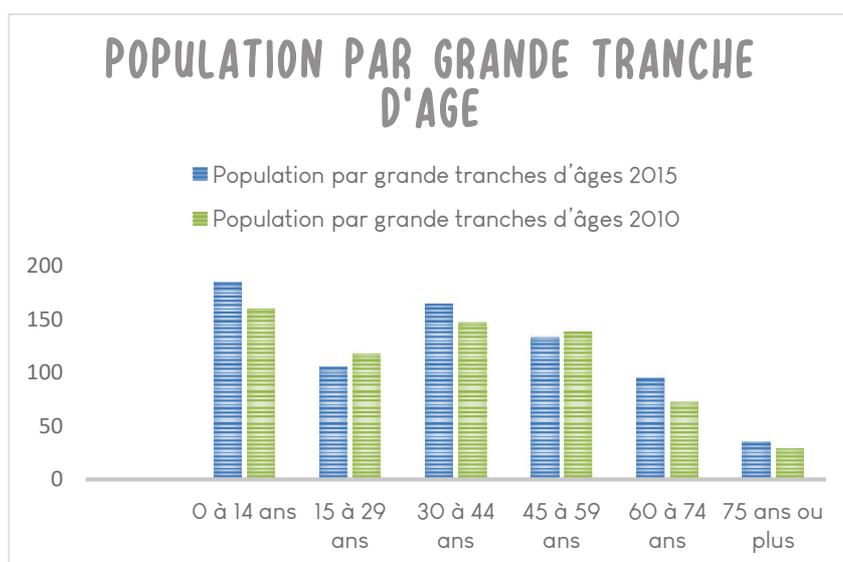
La classe d'âge des 30-44 ans, qui correspond aux ménages en âge d'avoir des enfants est bien représentée, elle regroupe 22.9% de la population totale de la commune. C'est cette classe d'âge qui permet de maintenir et de développer les équipements liés aux enfants et aux adolescents (écoles, collèges, relais des assistantes maternelles, crèches haltes garderies...).

3.2 Un nombre de personnes âgées faible mais en augmentation

En 2015, les 60 ans et plus représentent 18.1 % de la population communale contre 15.4 % en 2010. Ce chiffre certes en augmentation est relativement faible.

Population par grande tranches d'âges				
	2015	%	2010	%
Ensemble	717	100,0	665	100,0
0 à 14 ans	185	25,8	160	24,1
15 à 29 ans	105	14,6	118	17,7
30 à 44 ans	164	22,9	147	22,1
45 à 59 ans	133	18,5	138	20,8
60 à 74 ans	95	13,2	73	11,0
75 ans ou plus	35	4,9	29	4,4

Source : INSEE 2010-2015



3.3 Une répartition de la population Homme –Femme légèrement dominé par les hommes

Population par sexes et par âges en 2015 Valeille				
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	365	100,0	352	100,0
0 à 14 ans	92	25,2	93	26,4
15 à 29 ans	49	13,4	56	15,9
30 à 44 ans	89	24,4	75	21,3
45 à 59 ans	68	18,6	65	18,5
60 à 74 ans	50	13,7	45	12,8
75 à 89 ans	15	4,1	16	4,5
90 ans ou plus	2	0,5	2	0,6
0 à 19 ans	109	29,9	117	33,2
20 à 64 ans	207	56,7	197	56,0
65 ans ou plus	49	13,4	38	10,8

Avec 365 hommes et 352 femmes en 2015, la répartition homme/femme est plutôt équilibrée.

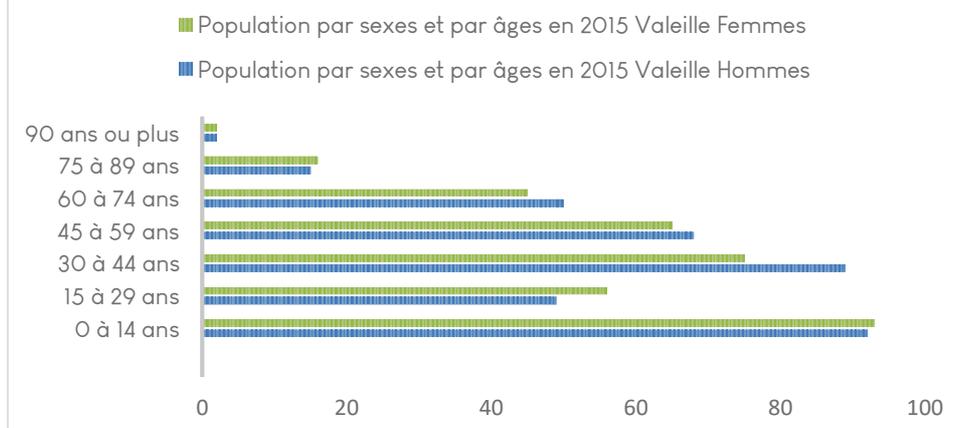
Dans le détail, les femmes sont légèrement plus représentées que les hommes pour les classes d'âges 0 - 14 ans et 15-29 ans.

D'une façon générale, les femmes semblent mieux vieillir que les hommes. En effet, le sexe féminin domine les classes d'âge des 75 ans et plus.

Pour le reste, les hommes sont plus nombreux que les femmes dans les autres catégories d'âges restantes.

Population par sexes en 2013			
	Nombre d'habitants	% de la population	Moyenne des villes française
Hommes	365	50.9%	50,1%
Femmes	352	49.1%	49,9%

POPULATION PAR SEXE ET TRANCHE D'AGE EN 2015



Source : INSEE RP 2015

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

Du côté de la CC de Feurs en Forez (ancien périmètre)

La population de l'ancienne CC de Feurs en Forez est globalement plus âgée que celle de Valeille :

- Les 0-19 ans représentent 24.6 % de la population de la Communauté de communes, c'est 7 % de moins que la commune de Valeille ;
- Les 20-64 ans regroupent 54.75% des habitants de l'intercommunalité, soit 16% de moins que les habitants de Valeille ;
- Les 65 ans et plus représentent 20.7% de la population de la Communauté de communes, c'est 8% de plus que la part de cette même classe dans la population communale de Valeille.

4. L'évolution de La structure Familiale

4.1 Un nombre de ménage qui augmente et une taille des ménages qui stagne

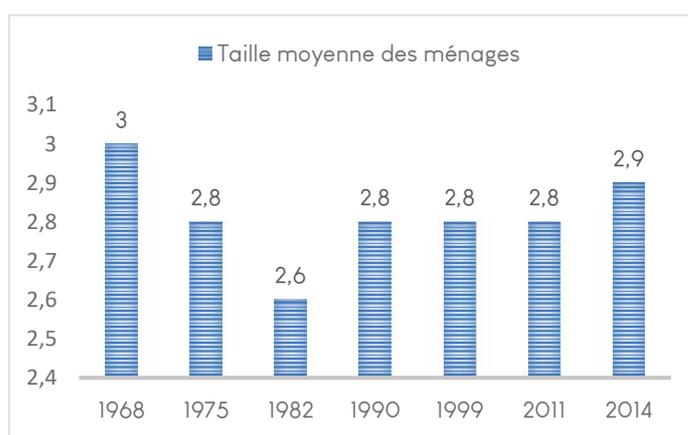
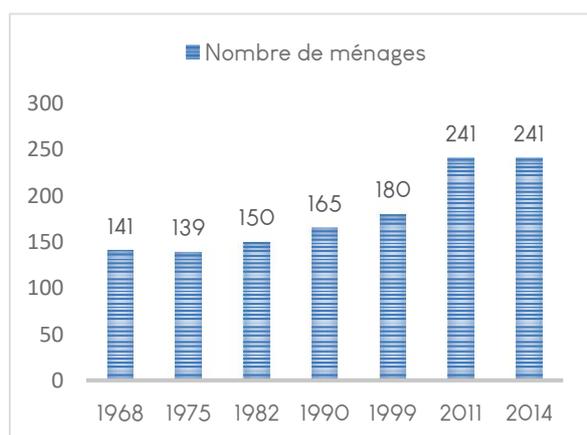
Caractéristiques des ménages							
	1968	1975	1982	1990	1999	2011	2014
Nombre de ménages	141	139	150	165	180	241	241
Population des ménages	428	397	391	470	518	674	704
Taille moyenne des ménages	3	2.8	2.6	2.8	2.8	2.8	2.9

Un ménage regroupe l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'aucune, d'une ou plusieurs familles. Une famille au sens du recensement comprenant au moins deux personnes et elle est constituée : soit d'un couple, avec ou sans enfant, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants (famille monoparentale).

Le nombre de ménages suit les variations de population. Ainsi, le nombre de ménages ne cesse d'augmenter entre 1975 et 2014. Il passe de 139 en 1975 à 241 en 2014, soit une progression de 102 ménages (+ 73%).

Dans le même temps, on observe une stagnation du nombre de personnes par ménage. De 3 en 1968, la taille moyenne des ménages passe à 2.9 personnes en 2014. Le phénomène de décohabitation est peu présent sur la commune de Valeille, par conséquent, le besoin en logement à population égale reste relativement stable.

La taille des ménages de la commune reste largement supérieure à la moyenne des ménages du département de la Loire (2.25 personnes/ménage).



Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

Les modes de vie et d'habiter ont très largement évolué, plusieurs phénomènes jouent sur la taille et la composition des ménages :

- le schéma traditionnel où plusieurs générations vivaient sous le même toit est révolu, ce phénomène est appelé décohabitation,
- le nombre d'enfants diminue,
- le divorce est devenu plus courant,
- la monoparentalité est de plus en plus répandue,
- le vieillissement de la population augmente le nombre de personnes vivant seules.

Tous ces éléments sont les principaux facteurs de la diminution du nombre de personnes par foyer qui est observée au niveau national. Ce phénomène n'est pas caractéristique de la population française, il est aussi observé au niveau européen et mondial.

Ce phénomène est pour l'instant faible sur la commune de Valeille, cependant dans le cadre du futur PLU nous sommes partie sur une moyenne de 2.7 habitants/ ménage pour réaliser la prospective du nombre de logement à produire dans les dix prochaines années.

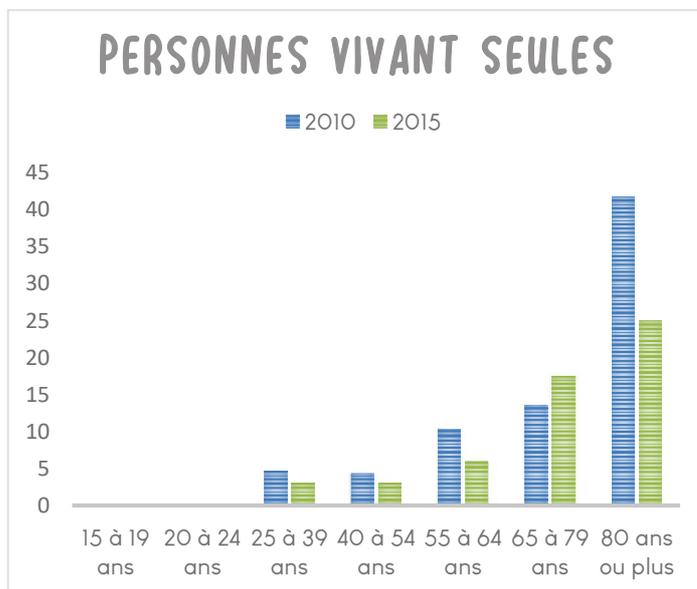
Les ménages d'une seule personne sont très répandus et cette situation touche en particulier les plus âgés et les femmes.

4.2 Peu de personnes vivent seules sur La commune de Valeille

En 2015 sur la commune de Valeille, les personnes qui vivent seules se répartissent de la manière suivante :

- 0% des 15-19 ans vivent seuls,
- 0% des 20-24 ans vivent seuls,
- 3% des 25-39 ans vivent seuls,
- 3.1% des 40-54 ans vivent seuls,
- 6% des 55-64 ans vivent seuls,
- 17.5% des 65-79 ans vivent seuls,
- 25% des 80 ans et plus vivent seuls.

Entre 2010 et 2015, le nombre de personnes qui vivent seules et qui ont plus de 65 ans augmente fortement. A contrario, le nombre de personnes vivant seules pour les classes d'âges 25-39 ans, 40-54 ans, 55-64 ans baisse légèrement. *Source : INSEE RP 2010 et 2015*



Remarque : Les personnes résidant dans une communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, établissements pénitentiaires...) ou vivant dans des habitations mobiles (y compris les marins et les personnes sans-abri) sont considérées comme vivant « hors ménage » et ne sont pas identifiées dans les données présentées dans ce chapitre.

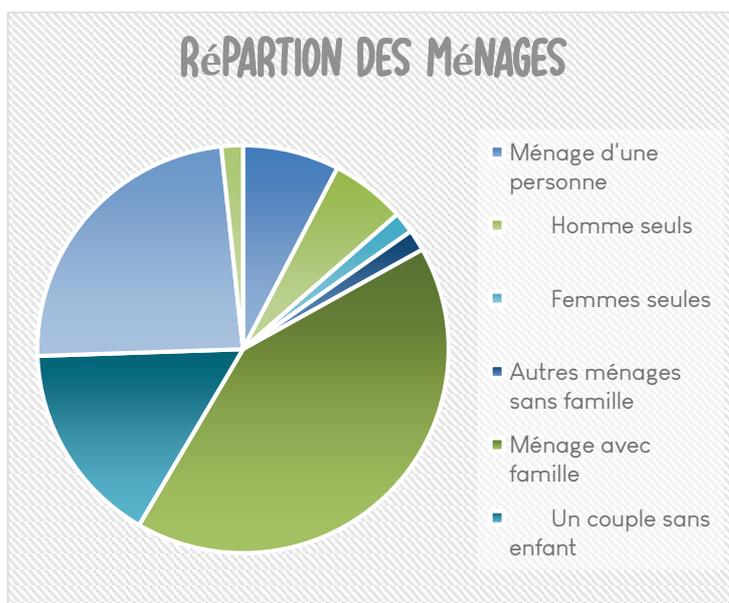
4.3 Une majorité des ménages sont des Familles avec enfant

Répartition des ménages				
	Valeille 2011		Valeille 1999	
Ensemble	241	100%	180	100%
Ménage d'une personne	36	14.9%	32	17.8%
Homme seuls	28	11.6%	16	8.9%
Femmes seules	8	3.3%	16	8.9%
Autres ménages sans famille	8	3.3%	8	4.4%
Ménage avec famille	197	81.7%	144	80%
Un couple sans enfant	76	31.5%	52	28.9%
Un couple avec enfant	113	46.9%	88	48.9%
Une famille monoparentale	8	3.3%	4	2.2%

Source INSEE 1999 - 2011

En 2011, les ménages se répartissent comme suit :

- 36 ménages sont constitués d'une seule personne, ils représentent 14.9 % du nombre total de ménages.
- 197 ménages sont des familles, soit 81.7 % des ménages de la commune, parmi lesquels :
 - o 76 ménages sont des couples sans enfant (31.5%)
 - o 113 ménages sont des couples avec enfants (46.9%)
 - o 8 ménages sont des familles monoparentales (3.3%)
- 8 ménages sont dans la catégorie autres ménages sans familles. Ils correspondent aux ménages composés de plusieurs personnes isolés (exemple : colocataires).



Source : INSEE RP 2011

Les évolutions entre 1999 et 2011 :

Sur la période étudiée :

- o Le nombre de ménages d'une personne faiblie d'environ 2.9 %;
- o La part du nombre de couple avec enfants diminue 2%;
- o En revanche, les couples sans enfant tout comme les familles monoparentales sont en légère augmentation entre les deux recensements.

Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

Du côté de la CC de Feurs en Forez (ancien périmètre)

L'ancien périmètre de la CC de Feurs en Forez compte 7 070 ménages en 2013 et 2,3 personnes par ménage en moyenne, les ménages se répartissent de la façon suivante :

- 2228 personnes vivantes seules, soit 31.5% des ménages
- 90 autres ménages sans famille, soit 1.3% des ménages
- 4751 ménages avec famille, soit 67% des ménages dont :
 - 2215 couples sans enfant, soit 31.3% des ménages
 - 2053 couples avec enfant, soit 29% des ménages
 - 483 familles monoparentales, soit 6.8% des ménages

Les tendances de la commune de Valeille ne sont pas celles du territoire de la CC de Feurs en Forez (ancien périmètre). En effet, sur la commune de Valeille il y a proportionnellement beaucoup moins de personnes qui vivent seuls et beaucoup plus de ménages avec famille.

5. Les actifs, Leurs catégories socio-professionnelles et Leurs conditions d'emploi

5.1 Un taux d'actif en augmentation

Population de 15 à 64 ans par type d'activité		
	2015	2010
Ensemble	445	434
Actifs en %	79,1	75,6
actifs ayant un emploi en %	71,7	71,2
chômeurs en %	7,4	4,4
Inactifs en %	20,9	24,4
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,5	9,4
retraités ou préretraités en %	8,5	8,8
autres inactifs en %	3,8	6,2

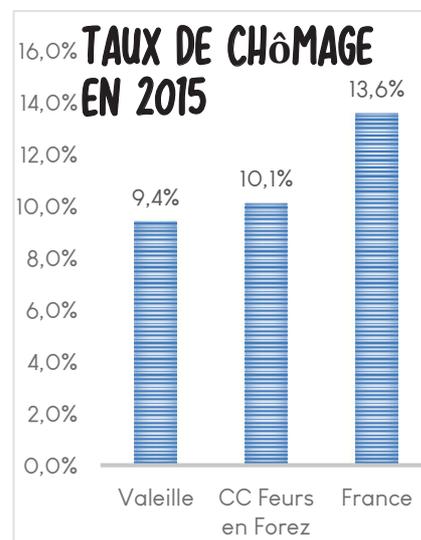
En 2015, les actifs représentent 79.1% (339 personnes) de la population des 15-64 ans. La part d'actifs sur la commune a augmenté de 3.5% entre 2010 et 2015. Sur cette même période, la part des actifs ayant un emploi est stable comme celle des retraités ou préretraités. En revanche, la part d'inactif baisse fortement. En effet celle-ci diminue de 3.5% sur la période étudiée.

Source : INSEE RP 2010 et 2015

*Les autres inactifs correspondent aux hommes et femmes au foyer, aux personnes en incapacité de travailler ;

5.2 Un taux de chômage largement plus faible que la moyenne nationale

	Vaille	% CC Feurs en Forez (ancien périmètre)	France
Nombre de chômeurs	33	750	4 160 716
Taux de chômage en %	9.4	10.1	13.6
Taux de chômage des hommes en %	9.6	9.1	12.9
Taux de chômage des femmes en %	9.1	11.2	14.3
Part des femmes parmi les chômeurs en %	45.5	53.5	50.9



Source : INSEE RP 2015

En 2015, le taux de chômage recensé sur la commune de Valeille est plutôt faible par rapport à la moyenne de la CC de Feurs en Forez et par rapport à la moyenne nationale. On remarque que le taux de chômage est légèrement plus élevé chez les femmes les femmes.

Le faible taux de chômage sur la commune témoigne d'une certaine vitalité du secteur économique de l'aire urbaine de Feurs, de Saint-Galmier, d'Andrézieux-Bouthéon et de l'agglomération stéphanoise.

5.3 De nombreux actifs travaillent en dehors du territoire communal

La commune recense 321 actifs ayant un emploi, cependant seuls 60 actifs de la commune travaillent sur le territoire de Valeille, soit environ 18.7% des actifs ayant un emploi. C'est donc 261 actifs qui sortent quotidiennement du territoire communal pour aller travailler, ils représentent 81% des actifs.

Ces chiffres témoignent de la résidentialisation de la commune où les actifs vont travailler dans un bassin d'emploi plus éloigné que leur zone de résidence.

A l'inverse, 60 % des emplois de la commune sont occupés par des personnes résidant en dehors de la commune. Il y a un flux entrant/ sortant très important.

La commune fait partie de l'aire urbaine de la commune de Feurs en Forez et de la commune de Saint-Galmier. En 2013, la CC de Feurs en Forez (ancien périmètre) comptait environ 7 158 emplois. Sur ce même territoire 6 720 actifs qui ont un emploi résident dans cette zone.

De nombreux actifs de la commune de Valeille sont drainés quotidiennement vers les principaux pôles d'emplois qui composent l'agglomération stéphanoise.

5.4 Les CSP dominées par Les professions intermédiaires, Les ouvriers et Les employés

Données 2015	Actifs de 15 à 64 ans pour la commune de Valeille	% des actifs de 15 à 64 ans pour la commune de Valeille	Moyenne des villes françaises
Agriculteurs exploitants	20	6,7 %	6 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	35	11,7 %	7,5 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10	3,3 %	9,6 %
Professions intermédiaires	90	30 %	22,8 %
Employés	65	21,7 %	27,1 %
Ouvriers	80	26,7 %	26,2 %

Source : INSEE RP 2015

ACTIFS DE 15 à 64 ANS POUR LA COMMUNE DE VALEILLE



- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers

Pour la commune de Valeille les professions intermédiaires (30.1%), et les ouvriers (26.6%) sont les catégories socio professionnelles les plus représentées.

A l'inverse, les agriculteurs et les cadres sont les moins représentés sur la commune de Valeille. Toutefois, les agriculteurs sont légèrement au-dessus de la moyenne nationale tandis que les cadres sont largement en dessous. Enfin, il faut noter que la catégorie des artisans, commerçants, chefs d'entreprise sont fortement plus représentés sur la commune de Valeille (11.8%) que sur la moyenne des villes française (7.4%).

5.5 Statut et condition d'emploi des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi en 2015

La précarité est très peu présente, plus de 69 % des actifs ayant un emploi sont des salariés en CDI ou des titulaires de la fonction publique.

Environ 22 % des actifs occupés sont des indépendants ou des employeurs.

Les emplois les plus précaires (intérim, CDD, emplois aidés) ne regroupent que 6.8 % des actifs ayant un emploi.

Source INSEE 2015

Condition d'emplois		
	Nombre	%
Ensemble	321	100
Salariés	250	77.8
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	223	69.4
Contrats à durée déterminée	14	4.4
Intérim	5	1.5
Emplois aidés	3	0,9
Apprentissage - Stage	5	1.5
Non-Salariés	71	22.1
Indépendants	43	13.3
Employeurs	27	8.4
Aides familiaux	1	0,3

S

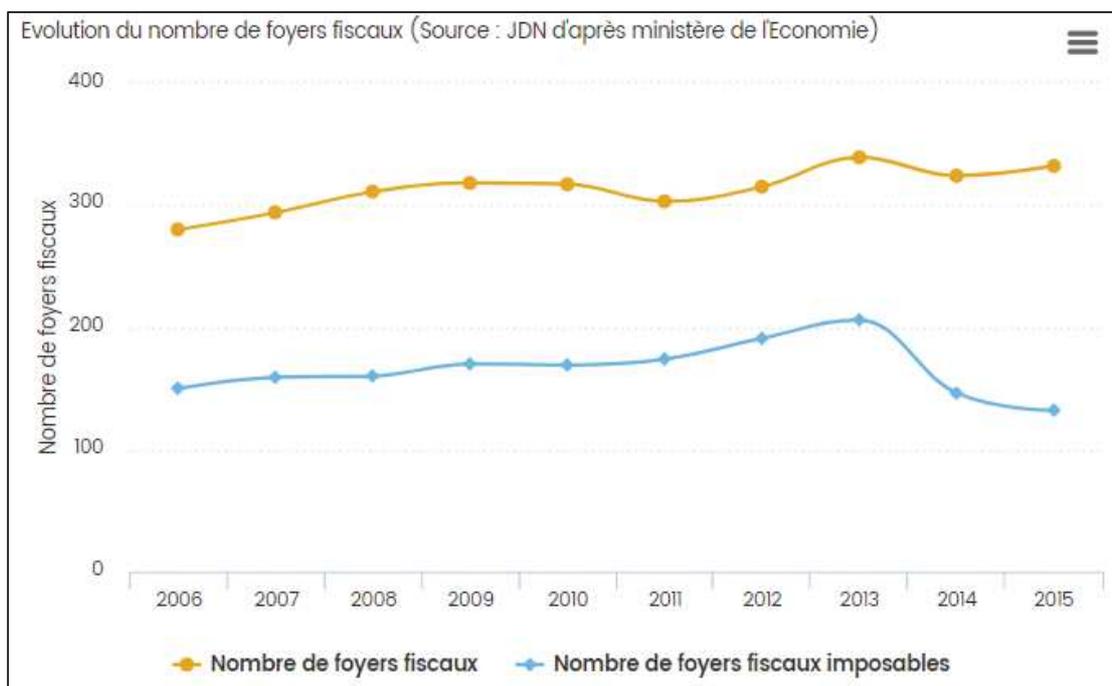
o
u
r
c
e
:
:

6. Revenu des ménages

6.1 Une part des foyers fiscaux imposables faible

En 2015, le nombre de foyers fiscaux pour la commune de Valeille est de 332. 39.8% des foyers fiscaux sont imposables. Ce taux est largement inférieur à la moyenne des foyers fiscaux imposés sur la CC de Feurs en Forez (ancien périmètre) et à la moyenne nationale. Le revenu fiscal moyen par foyer est de 25461 euros.

Impôt sur le revenu 2015	Valeille	CC Feurs en Forez (ancien périmètre) 2013	France 2015
Nombre de foyers fiscaux	332	7083	37.4 millions
Nombre de foyers fiscaux imposables	132	3825	17.1 millions
Part des foyers fiscaux imposables	39.8%	54.3%	45.6%
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	25 461 euros		



Le Logement

7. Un nombre de Logement en augmentation constante caractérisé par de nombreuses résidences principales et Logements vacants

Depuis 1999, le nombre de logement est en hausse continue pour atteindre 293 logements en 2015.

Sur la commune les catégories de logements se répartissent comme suit :

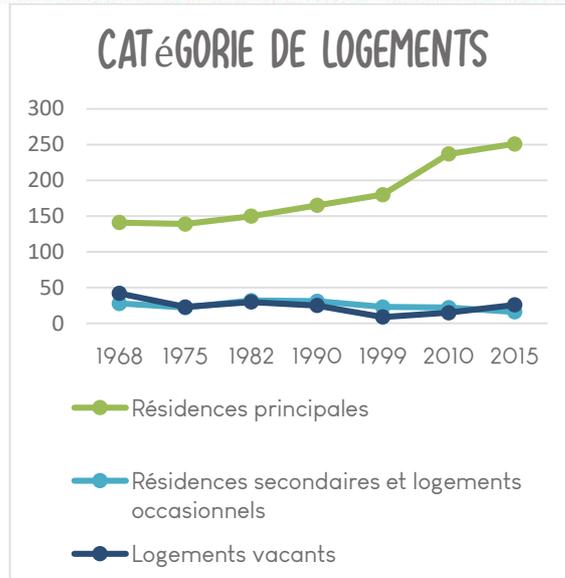
- **85.6% de résidences principales**, en comparaison en 2013 sur l'ancien périmètre de la CC de Feurs en Forez les résidences principales représentent 87.5 % du parc de logement ;
- **5.5% de résidences secondaires ou logements occasionnels**, en comparaison en 2013 sur l'ancien périmètre de la CC de Feurs en Forez les résidences secondaires ou logements occasionnels représentent 3.8% du parc de logement ;
- **8.8% de logements vacants**, en comparaison en 2013 sur l'ancien périmètre de la CC de Feurs en Forez les logements vacants représentent 8.7% du parc de logement.

Définition des logements vacants INSEE :

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente, à la location ;
- Déjà attribué à un acheteur ou à un locataire et en attente d'occupation ;
- En attente de règlement de succession ;
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste ...).

Evolution du nombre de logement par catégorie							
	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Ensemble	211	184	212	221	212	274	293
Résidences principales	141	139	150	165	180	237	251
Résidences secondaires et logements occasionnels	28	22	32	31	23	22	16
Logements vacants	42	23	30	25	9	15	26



Source : INSEE RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2010 et 2015

Entre 1968 et 2015, le parc de logement de la commune compte 82 logements supplémentaires. Ces nouveaux logements sont essentiellement des résidences principales. Sur cette même période, les résidences principales ont augmenté de 110 logements. Elles représentent 86% du parc de logement en 2015.

Les résidences secondaires et logements occasionnels étaient au nombre de 28 en 1968. En 2015, il reste 16 logements. Une grande partie de ces logements ont été transformée en résidence principale. Il faut noter une baisse importante des résidences secondaires entre 2010 et 2015 (6 logements).

Le nombre de logements vacants a largement baissé entre 1968 et 1999. Depuis cette date, les logements vacants sont en augmentation constante pour atteindre 26 logements en 2015. Une partie de ces logements s'inscrivent dans le parc incompressible des logements vacants (succession difficile, bien en indivision, bâtiment insalubre ou trop dégradé). Il faut envisager une remise sur le marché de ces biens.

La principale vocation du parc de logements de la commune est la fonction résidentielle avec un nombre important de résidence principale sous forme de maison individuelle (93.5% du parc de logement).

D'une façon générale l'installation sur la commune se fait pour une durée relativement longue. L'ancienneté d'emménagement pour les propriétaires est de 20 ans, elle est beaucoup plus courte pour les locataires avec 6 ans en moyenne.

Les valeurs de ces indicateurs sont plutôt élevées, ce qui traduit la volonté des résidents de s'installer dans la durée sur la commune de Valeille.

2. Caractéristique des Logements en 2015

2.1 Un parc de Logement dominé par L habitat individuel de type maisons

Types de logements						
	2015 Valeille		2010 Valeille		CC Feurs en Forez (ancien périmètre) 2013	Moyenne des villes françaises
	Logts	%	Logts	%	Logts	Logts
Ensemble	293	100,0	274	100,0	8063 (100%)	32 579 466 (100%)
Maisons	284	96,9	256	93,4	5701 (70.7%)	56.2%
Appartements	6	2	17	6,2	2334 (28.9%)	42.5%

Source : INSEE RP 2010 et 2015

En 2015, le parc de logement est dominé par les maisons individuelles qui constituent 96.9% du parc. La part d'appartement est faible puisqu'elle représente environ 2% du parc de logement.

Cette répartition entre habitat individuel et habitat collectif est très éloignée des tendances observées sur l'ancien périmètre de CC de Feurs en Forez et au plan national. Depuis 2006, il y a eu 20 nouveaux logements construits dont :

- 100% de logements individuels purs ;
- 0% de logements individuels groupés ;
- 0% de logements collectifs ;

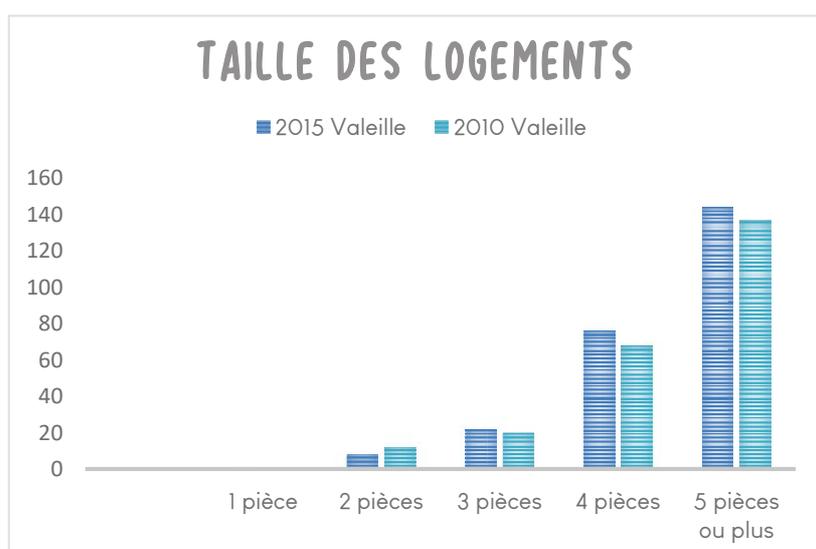
2.2 Des Logements de taille importante

Source : INSEE RP 2008 et 2013

Résidences principales selon le nombre de pièces						
	2015 Valeille		2010 Valeille		CC Feurs en Forez (ancien périmètre) 2013	Moyenne des villes françaises
Ensemble	251	100,0%	237	100,0%	7055 (100%)	
1 pièce	1	0,4%	0	0,0%	82 (1.2%)	5,7%
2 pièces	8	3,2%	12	5,1%	621 (8.8%)	12,5%
3 pièces	22	8,8%	20	8,4%	1289 (18.3%)	21,1%
4 pièces	76	30,3%	68	28,7%	2007 (28.4%)	25,4%
5 pièces ou plus	144	57,4%	137	57,8%	3056 (43.3%)	35,2%

Les petits logements sont peu présents, les résidences principales composées d'une ou deux pièces sont au nombre de 9 sur la commune, soit 3.6 % des résidences principales. Les logements de taille intermédiaire, comprenant trois pièces ne représentent que 8.8 % des résidences principales, avec 21 logements. **Les grands logements sont majoritaires**, 213 résidences principales ont quatre pièces ou plus, soit 87.7% du total des résidences principales.

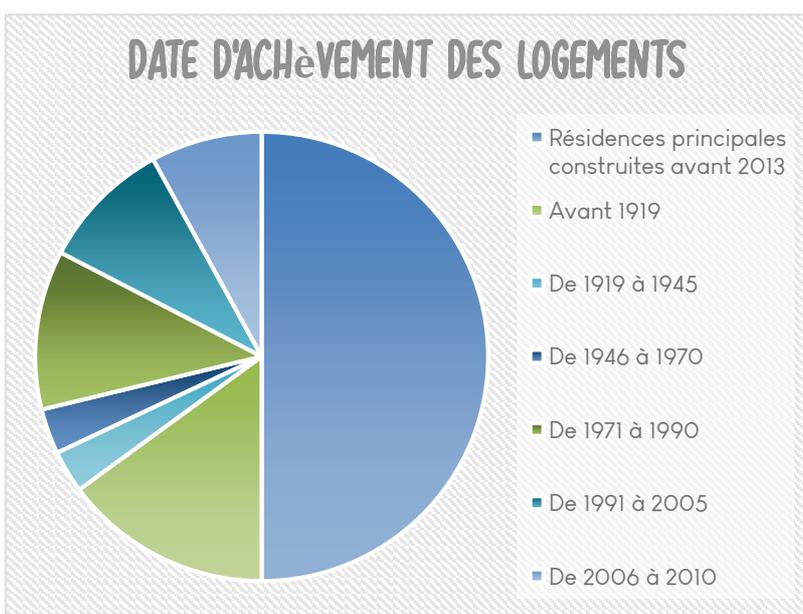
En comparaison, le parc de logements de la CC de Feurs en Forez (ancien périmètre) a moins de grands logements, 4 pièces et plus (71%), mais d'avantage de logements de 3 pièces (18%) et de logements d'une ou deux pièces (10%). Au niveau national cette tendance s'accroît.



2.3 Une majorité des Logements construite avant 1919

Date d'achèvement des logements				
	Nombre Valeille	% Valeille	% CC Feurs en Forez (ancien périmètre)	Moyenne des villes françaises
Résidences principales construites avant 2013	245	100,0%	100%	100%
Avant 1919	73	29,8%	13,9%	15,6%
De 1919 à 1945	15	6,1%	9,6%	9,8%
De 1946 à 1970	16	6,5%	19,4%	22,5%
De 1971 à 1990	56	22,9%	27,6%	29,4%
De 1991 à 2005	46	18,8%	21,4%	16%
De 2006 à 2010	39	15,9%	8%	6,7%

Source : INSEE RP 2013



Une partie importante du parc de logements de la commune est plutôt ancienne, 29,8% des résidences principales ont été construites avant 1919.

42,4% des logements ont été construits avant 1971. Ils sont principalement dans le centre du bourg.

23 % des résidences principales ont été construites entre 1971 et 1990, elles sont d'une époque intermédiaire. Elles concernent les extensions de zones urbanisées souvent sous forme de lotissement.

Ces deux premières catégories ont nécessité ou nécessitent encore la mise en œuvre de travaux de rénovation ou de réhabilitation pour correspondre aux normes d'habitat actuel.

Les 35 % du parc de résidences principales construites entre 1991 et 2010. Elles sont plutôt récentes et sont à mettre en comparaison avec la courbe de reprise de la population.

La commune de Valeille a un parc de logement plutôt vieillissant par rapport à celui de la CC de Feurs en Forez (ancien périmètre) et en comparaison de la moyenne des villes françaises.

En revanche, depuis le milieu des années 2000 la dynamique de construction de logements est importante, en effet 15,9% des logements ont été achevés entre 2006 et 2010. Ce taux est largement supérieur à la moyenne nationale et à celui de la CC de Feurs en Forez (ancien périmètre).

2.4 Un niveau de confort des Logements acceptables

Les logements de Valeille disposent pour 98% d'une salle de bain avec baignoire ou douche ; 67% disposent d'un chauffage central ou électrique. Ces éléments de confort nous indiquent que les logements anciens ont été rénovés / réhabilités par leurs propriétaires pour cadrer avec le confort de vie actuel.

Niveau de confort des logements			
	2015 Valeille	% CC Feurs en Forez (ancien périmètre)	
	Logements	%	%
Ensemble des résidences principales	251	100,0	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	246	98,0	97,7
Chauffage central collectif	1	0,4	10,4
Chauffage central individuel	100	39,8	50
Chauffage individuel "tout électrique"	67	26,7	26,5

3. Un parc Locatif peu développé

En 2015, pour les ménages résidant à l'année sur la commune, les propriétaires occupants sont prédominants. Sur 251 ménages, 205 sont propriétaires de leur logement, soit 81.7%. Les locataires sont peu représentés, 42 ménages seulement sont locataires de leur résidence principale, soit 17 %.

	2015 Valeille		2010 Valeille		% CC Feurs en Forez (ancien périmètre) 2013
	Nombre	%	Nombre	%	%
Ensemble	251	100	237	100,0	100,0
Propriétaire	205	81.7	187	78.9	67%
Locataire	42	16.7	48	20.3	31.5%
d'un logement HLM loué vide	3	1.2	3	1.3	8.2%
Logé gratuitement	4	1.6	2	0.8	1.5%

Sur les dernières années, la part des propriétaires augmente et celle des locataires diminue. La part des propriétaires occupants augmente de 2.8 % entre 2010 et 2015. La part des locataires diminue de 3.6 %.

Source : INSEE RP 2008 et 2013

3.1 Très peu de Logements sociaux sur La commune de Valeille

La commune de Valeille ne compte que six logements sociaux sur son territoire, soit environ 2.5% des résidences principales.

3 logements font parties du parc social public, le parc social privé compte 3 logements conventionnés par l'ANAH.

A noter que la commune n'est pas concernée par les obligations législatives (article 55 de la loi SRU) en matière de logements sociaux car sa population n'atteint pas le seuil de 3500 habitants.

4. La dynamique de construction et de réhabilitation

4.1 Logements construits ou réhabilités entre 2007 et 2017

Années	Nombre de nouveaux logements	Réhabilitation	Surface de terrain en m2
2007	1	2	715
2008	4	1	5826
2009	2	3	1963
2010	2	3	5638
2011	4	1	10496
2012	4	1	8672
2013	2	1	2029
2014	1		2557
2015	0	0	0
2016	0	1	0
2017	0		0
Total	20	13	37 896 m2

- 20 nouveaux logements se sont construits sur la commune de Valeille ; La surface foncière consommée par ces nouveaux logements est d'environ 3.8 hectares ;

- 13 logements ont été réhabilités ;

Les constructions comptabilisées sur le tableau ci-dessus comprennent :

- les nouveaux logements qui s'implantent sur des parcelles cadastrales vierges de toute construction ;

Autrement dit, les extensions de logements existants ainsi que les réhabilitations ne sont pas reprises dans le tableau ci-dessus sauf si ces dernières se font sur une parcelle non urbanisée.

Entre 2007 et 2017, la commune de Valeille se caractérise par une dynamique plutôt faible de création de nouveau logement. En effet, sur les dix dernières années seulement 20 nouveaux logements ont été créés, soit environ 2 nouveaux logements/an. La dynamique de construction est largement plus faible en fin de période, ou à partir de 2015 aucun nouveau logement n'est créé sur la commune.

Sur cette même période 13 logements ont été réhabilités.

Sur les 20 nouveaux logements produits entre 2007 et 2016, on comptabilise exclusivement des maisons individuelles. La surface foncière consommée pour la construction de ces logements est d'environ 3.7 hectares. De fait, sur cette période, la densité moyenne est de 5.4 logements/hectare. Ce qui est très faible.

4.2 La consommation Foncière globale (économique et habitat)

Années	Surface de terrain consommée à vocation d'habitat (en m2)	Surface de terrain consommée à vocation économique (en m2)	Surface de terrain consommée à vocation agricole (en m2)	TOTAL Surface en m2
2007	715	X	104	819
2008	5826	X	2198	8024
2009	1963	X	1350	3313
2010	5638	X	719	6357
2011	10496	X	X	10496
2012	8672	X	330	9002
2013	2029	3630	548	6207
2014	2557	X	5760	8317
2015	X	X	453	453
2016	X	X	188	188
TOTAL surface en m2	37 896	3 630	11 650	53 176

Les constructions comptabilisées sur le tableau ci-dessus comprennent :

- Les nouveaux logements qui s'implantent sur des parcelles cadastrales vierges de toute construction ; Pour ce type de construction, c'est la surface cadastrale du terrain qui est comptabilisée dans le calcul de la consommation foncière ;
- Les nouvelles activités économiques ou les nouveaux équipements publics qui s'implantent sur des parcelles cadastrales vierges de toute construction ; Pour ce type de construction, c'est la surface cadastrale du terrain qui est comptabilisée dans le calcul de la consommation foncière ;
- Les nouvelles activités agricoles qui s'implantent sur des parcelles cadastrales vierges de toute construction. Cependant pour ces activités, c'est la surface du bâtiment construit qui est comptabilisée dans le calcul de la consommation foncière ;

Les extensions de logements ou d'activités économiques existants ne sont pas reprises dans le tableau ci-dessus sauf si ces dernières se font sur une parcelle cadastrale non urbanisée.

Sur les dix dernières années on peut considérer que la commune a consommé environ 5.3 hectares de foncier jusqu' alors non urbanisé.

L économie

1. Une compétence intercommunale

La compétence développement économique appartient à la Communauté de communes de Forez Est depuis le 1^{er} janvier 2017. A ce titre, cette dernière est compétente sur les thématiques suivantes :

- ✓ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire,
- ✓ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- ✓ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

La commune ne possède aucune zone économique sur son territoire, en revanche des zones économiques intercommunales sont situées à proximité directes sur les communes voisines. Ces dernières représentent environ 8.6 hectares de foncier disponible à vocation économique :

- Zone du Forum II à Feurs (7 000m² disponibles sur 3 parcelles disponibles) ;
- Zone des places à Civens (2,4 hectares disponibles) ;
- Zone de Saint-Cyr-les-Vignes (1 hectare disponible sur 5 parcelles)
- Zones du pré coton à Pouilly-lès-Feurs (3 parcelles disponibles entre 1 712 et 1 842 m²) ;
- Zone du Fond de l'Or à Cleppé (4 hectares sont en cours de commercialisation) ;
- Zone de l'étang à Marclopt ;
- Zone du Forum I à Feurs ;
- Zone du canal à Chambéon ;

Ces différentes zones peuvent permettre à un porteur de projet domicilié à Valeille de développer une activité économique qu'elle soit artisanale, industrielle ou commerciale.

2. Les entreprises sur La commune

2.1 Un tissu économique tourné vers Les PME

Etablissements actifs sur la commune en 2015		
Ensemble	55	100,0%
Agriculture, sylviculture et pêche	20	36.4%
Industrie	7	12.7%
Construction	7	12.7%
Commerce, transports, services divers	18	32.7%
dont commerce et réparation automobile	2	3.6%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3	5.5%

Sur le territoire de la commune de Valeille :

- Le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche, elles rassemblent 20 établissements, soit 36% des établissements actifs de la commune au 1^{er} janvier 2015.

- Les activités de commerces, transports et services divers est bien développé avec 18 établissements, soit 33% des établissements actifs de la commune au 1^{er} janvier 2015.

Le centre bourg de Valeille regroupe à l'heure actuelle un commerce ainsi que les équipements publics (mairie, école publique, maison des associations).

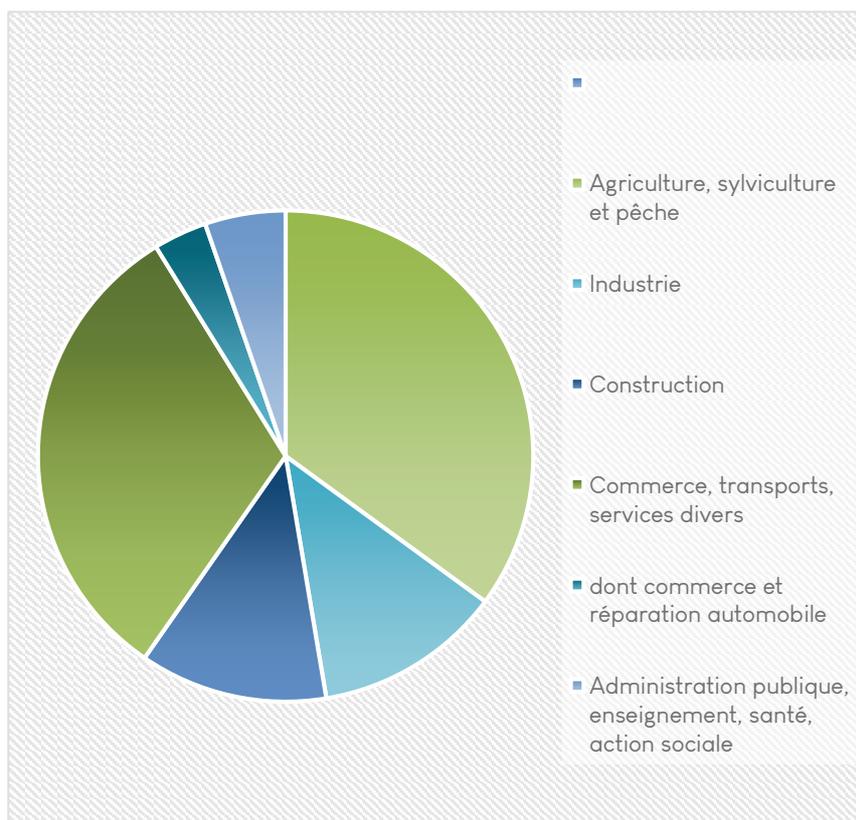
- Le secteur de la construction est peu représenté, seulement 7 établissements sont recensés, soit 13% des établissements actifs de la commune au 1^{er} janvier 2015.

Les établissements de ces trois premières filières économiques proposent très peu de poste salarié. ISource NSEE RP 2015

- La filière industrielle est peu développée sur le

territoire communal.

En effet, cette dernière ne représente que 7 établissement soit environ 13% des établissements actifs de la commune au 1^{er} janvier 2015. Cependant, cette filière emploi (poste salarié) environ 7 personnes, ce qui en fait le second secteur en termes d'emploi salarié de la commune.



Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de Valeille

Les filières de l'industrie présentent sur le territoire communal sont :

- La filière bois,
- La mécanique,
- Les textiles et habillement,

- **Le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé, et de l'action sociale est peu représenté, seulement 4 établissements sont recensés, soit 6.5% des établissements actifs de la commune au 1^{er} janvier 2015. En revanche, c'est ce secteur qui propose le plus de poste salarié (12) sur la commune.**

L activité artisanale, est à base du tissu économique de la commune de Valeille

Artisanat(Définition de l'INSEE) : sont artisanales les entreprises ayant une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services, exercée à titre principal ou secondaire, l'entreprises peut employer jusqu'à 10 salariés.

En 2015, la commune de Valeille comptait 47 entreprises de 0 salariés sur un total de 55 établissements actifs. Le tissu économique de la commune s'appuie pleinement sur l'artisanat. Aucun établissement n'a plus de 9 salariés sur la commune de Valeille.

Tailles des entreprises							
	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	55	100,0	47	8	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	20	36.4	17	3	0	0	0
Industrie	7	12.7	6	1	0	0	0
Construction	7	12.7	5	2	0	0	0
Commerce, transports, services divers	18	32.7	18	0	0	0	0
dont commerce et réparation automobile	2	3.6	2	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3	5,5	1	2	0	0	0

Source : Source : INSEE RP 2015

Sur les 55 établissements actifs sur la commune de Valeille 47 embauchent 0 salariés, 8 moins de neuf salariés. **0 établissements ont plus de 9 salariés.**

Le plus grand employeur de la commune est dans la catégorie « artisan », il s'agit de l'entreprise « SAS Raymond».

2.2 Une dynamique de création d'entreprises en forte baisse depuis 2014

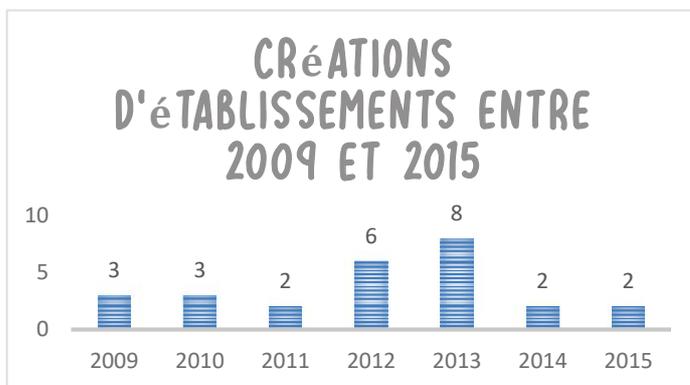
Création d'entreprises en 2015		
	Entreprises créées	%
Ensemble	2	100,0
Industrie	1	50,0
Construction	0	0,0
Commerce, transport, hébergement et restauration	0	0,0
Services aux entreprises	1	50,0
Services particuliers	0	0,0

commune.

Source : INSEE, 2015

Malgré la crise économique persistante sur le pays, les Valeillois ont gardé une volonté d'entreprendre, comme le prouve les créations d'entreprises sur les années 2012 et 2013. Toutefois, l'année 2014 est marquée par une chute de création de nouvelles entreprises (seulement 2), cette tendance s'est poursuivie en 2015.

Pour l'année 2015, les nouvelles entreprises sont exclusivement dans le domaine de « l'industrie » et des « services aux entreprises ». Ces entreprises viennent compléter l'offre déjà présente sur le territoire et renforcer le tissu économique de la



2.3 Des entreprises implantées depuis de nombreuses années mais aussi de jeunes entreprises

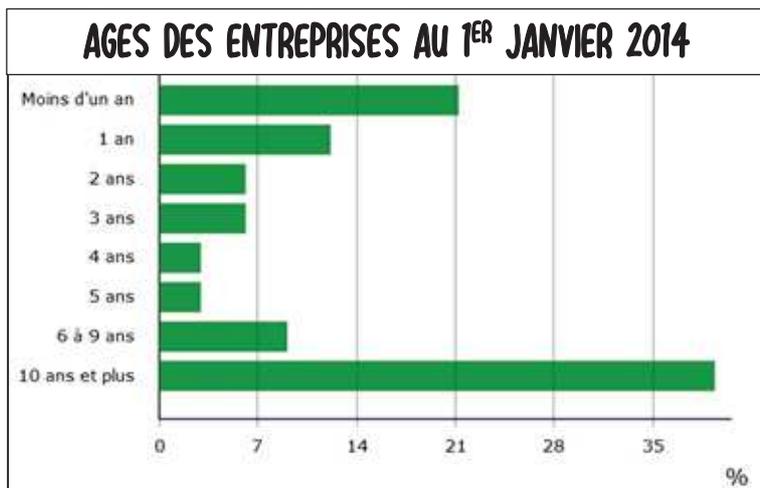
La majorité des entreprises présentes sur la commune de Valeille sont implantées depuis de nombreuses années :

- 40% des entreprises sont présentes depuis plus de 10 ans ;

Cependant de jeunes entreprises se développent :

- 20% des entreprises sont présentes depuis moins de 1 an sur le territoire ;

Source : INSEE, REE (sirène)



2.4 Des entreprises qui répondent principalement à un besoin de production qui est exporté du territoire communal

Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2015				
	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	55	100,0	33	100,0
Sphère productive	34	61,8	10	30,3
dont domaine public	0	0,0	0	0,0
Sphère présenteielle	21	38,2	23	69,7
dont domaine public	2	3,6	13	39,4

Les établissements valeillois sont destinés majoritairement à la production en « export ». En effet, la sphère productive représente 35 entreprises, soit 62% du total des établissements de la commune.

Les activités liées à l'économie présenteielle englobe 38% des établissements. En revanche, ils emploient plus de salariés (14) que les activités tournées vers la sphère productive.

3. L'agriculture occupe une place importante sur la commune de Valeille

Le contexte géographique, économique combiné à la ruralité du territoire communal a permis aux activités agricoles de se développer de manière importante. La commune de Valeille est adossée aux premiers contreforts des Monts du Lyonnais et se déploie principalement sur les étendues plates de la Plaine du Forez à des altitudes comprises entre 350 et 515 mètres.

La commune de Valeille s'étend sur 16.47 km², 11.7 km² sont couverts par des espaces agricoles, soit environ 71% du territoire communal.



Registre parcellaire géoportail 2014

Comme on le voit sur la cartographie ci-dessus l'espace agricole est caractérisé par de grandes parcelles de cultures qui donnent à l'espace un caractère ouvert (le maillage bocager reste de ce fait peu dense).

Les boisements sont surtout présents sur les reliefs.

En amont du bourg, le vallon du Garollet offre un couvert boisé dense qui referme l'horizon depuis la Plaine. Les premières pentes sont occupées par des prêtres ou ont été investies par les pavillons.

3.1 Un nombre d'exploitation important

Source : référencement AGRESTE

- Le nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune a baissé depuis 1988 ; Cependant les exploitations agricoles d'aujourd'hui sont mécanisées et d'une taille relativement importante. Il y a peu de petites exploitations car celles-ci ne sont plus rentables.
- La SAU des exploitants ayant leurs sièges sur la commune a légèrement diminué depuis 1988 (30 hectares soit 1,8% de la surface communale), en revanche les surfaces toujours en herbe et les terres labourables sont globalement augmentées entre 2000 et 2010 (+8.6%) ;
- La part de la superficie agricole (SAU) des exploitations de plus de 100 ha en 2010 est de 40% ;
- Le nombre de bétail augmente quant à lui de 1988 à 2010, profitant des grandes parcelles et du perfectionnement de l'outil agricole ;
- Les exploitations agricoles sont caractérisées par deux formes principales : le polyélevage et la polyculture ;
- Le nombre moyen d'UTA par exploitation agricole est de 1.2.

Caractéristiques des exploitations			
	1988	2000	2010
Exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune	43	28	26
SAU (ha)	1146	1024	1116
Cheptel (en gros bétail)	1521	1571	1830

